

Lettre d'information CFE CGC - Janvier 2016

cfe-cgc-proservia

10/01/2016 11:48



La Lettre d'information

Janvier 2016

Edito

La CFE CGC vous adresse ses meilleurs vœux, ainsi qu'à votre famille, pour cette nouvelle année qui commence. Souhaitons qu'elle vous soit prolifique dans tous les aspects de la vie.

Cette lettre d'information est destinée à vous informer régulièrement sur votre entreprise, sur la législation, sur l'agenda des Représentants du Personnel, sur les négociations... Bref, elle existe pour communiquer vers vous l'actualité et l'activité des salariés qui vous représentent. N'hésitez à revenir vers eux si vous souhaitez leur communiquer vos problèmes ou poser vos questions.

Agenda

Comité d'Entreprise : le 28 janvier 2016

C.H.S.C.T : 25 janvier et 04 Mars 2016

D.P. : les réunions devraient commencer sous peu, en Janvier, nous n'avons pas encore les dates définitives

Résultats des élections professionnelles

La **CFE CGC** remercie l'ensemble des salarié(e)s qui ont fait confiance à notre syndicat, lui permettant d'obtenir des Membres au Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel. Nous sommes certains qu'ils vous aideront dans vos soucis au quotidien et qu'ils vous représenteront auprès de la Direction afin d'obtenir de meilleurs accords et défendront vos intérêts tous domaines confondus.

Vous trouverez ci-dessous la liste des membres **CFE CGC** concernant le C.E. et les D.P. en région :

Comité d'Entreprise :

Titulaires

AbdelKader TOUAHRI (Paris)
Pierre ENOT (Bordeaux)
Sébastien BOLLE (Nantes)

Suppléants

Dominique PITOU (Rennes)
Stéphane CLEMENT (Rennes)
Michel MANCERON (Paris)

Délégués du Personnel

Région Nord (Lille, Seclin, Strasbourg)

Région Normandie (Caen, Le Havre, Rouen)

Titulaires

Alexis LASOU
Mohamed ELASRI

Suppléants

Patrice COURAGEUX

Région Ouest (Rennes, Nantes, Lannion, Tours, Niort)

Région Sud-Ouest (Bordeaux, Toulouse, Montpellier)

Titulaires

Dinh-Tuan BUI
Dominique PITOU
Marc SCHREDER
Stéphane CLEMENT
Sébastien BOLLE

Suppléants

Philippe LIROT
Koffi AHIAKU SADIA
Louis REGNIER
Jean-Michel DREAN

Titulaires

Olivier DEGROOTE
Pierre ENOT
Jean-Marc DELBOMPS

Suppléants

Bruno DUVERNEUIL

région Est (Aix en Provence, Grenoble, Lyon, Sophia Antipolis)

région IDF (La Garenne Colombes, Lisses, Nanterre)

Titulaires

Michel BEAUGIRAUD
Vincent GARNIER

Suppléants

Frédéric LUIGGI
Essam MAOUSSI
Antoine CROMBEZ

Titulaires

Pascal DOUMAS
Thierry MALHO
Francis BARBIER

Suppléants

Abdelkader TOUAHRI
Taoufiq KSOUROU
Hervé ROUGIER

La Législation

Justification des absences d'augmentations de Salaire

La **Cour de cassation**, plus haute juridiction judiciaire et dernier recours dans un procès (hors tribunal administratif), **s'exprimait le 6 mai 2015 sur le dossier du cadre d'une entreprise médicale qui n'avait pas été augmenté, alors que ses collègues si**. Les juges ont estimé que la justification de l'employeur était insuffisante, dans une décision qui fera office de jurisprudence, de référence pour les procès futurs aux prud'hommes.

Concrètement, la Cour de cassation dit qu'**un employeur a le droit de ne pas augmenter tous ses salariés de la même manière. Mais il doit pouvoir justifier ses choix en s'appuyant sur des éléments vérifiables**. Sinon, les juges considéreront qu'il y a rupture de l'égalité de traitement. Et le salarié qui se sentira discriminé pourra réclamer réparation en justice. En se basant sur l'arrêt du 6 mai, les juges pourront dire à l'entreprise : prouvez-nous que ce n'est pas à la tête du client. ([Cassation N° de pourvoi: 13-25821 du 6 mai 2015](#))

Nous contacter



@cfecgproservia

<http://proservia.fieci-cfecgc.org>

cfe-cgc-proservia@proservia.fr